
Ce guide a pour vocation d'aider les personnes désireuses de créer une association et de rejoindre le réseau Sport en Milieu Rural. Il fournira dans un premier temps les étapes indispensables à la création d'une association Loi 1901, ainsi que les informations nécessaires pour s'affilier à notre fédération.

GUIDE DE CRÉATION *d'association 2025*

Qui peut créer une association ?

Certaines conditions sont nécessaires pour créer une association.

Être plusieurs

Au minimum 2 personnes (selon l'article 1er de la loi du 1er juillet 1901)

Avoir plus de 16 ans

Avant 16 ans il faudra une autorisation parentale pour faire les démarches nécessaires à la création d'une association.

Construire un projet à but non lucratif

L'association ne doit pas avoir pour but de partager les bénéfices entre ses membres



Définir son projet

Avant de se lancer dans la création il est primordial de bien définir son projet :

- Que proposer ?
- Dans quel but ?
- Avec qui ?
- A quel endroit ?
- Comment le proposer ?

Il faut également définir les besoins nécessaires (humains, financiers, matériels).

En fonction de votre sport, il peut être intéressant de contacter la mairie de votre commune pour savoir les disponibilités des équipements sportifs qui pourraient vous intéresser.



comment créer une association ?

Pour créer une association loi 1901
il faut respecter plusieurs étapes.

Choisir le nom de l'association

Déterminer son siège social

Rédiger ses statuts

Désigner les responsables

Déclarer l'association en préfecture

Publier un avis de constitution au
Journal Officiel des associations



LES DÉMARCHES CONSTITUTIVES

Ces 4 premières démarches doivent être décidées lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'association.

1 Choisir le nom de l'association

Le nom ne doit pas être utilisé par une autre association : consulter le site de L'INPI.

Il ne doit pas porter confusion avec le nom d'une autre personne physique ou morale.

3 Rédiger ses statuts

Certaines mentions sont obligatoires :

- Nom, objet social et siège social de l'association
- Sa durée
- Les règles d'organisation et de fonctionnement de l'association
- La détermination des pouvoirs des administrateurs
- Les conditions d'admission et de radiation des membres
- Les conditions de modification des statuts et les conditions de dissolutions
- Les règles portant sur l'attribution des biens en cas de dissolution

Déterminer le siège social

Il peut être fixé :

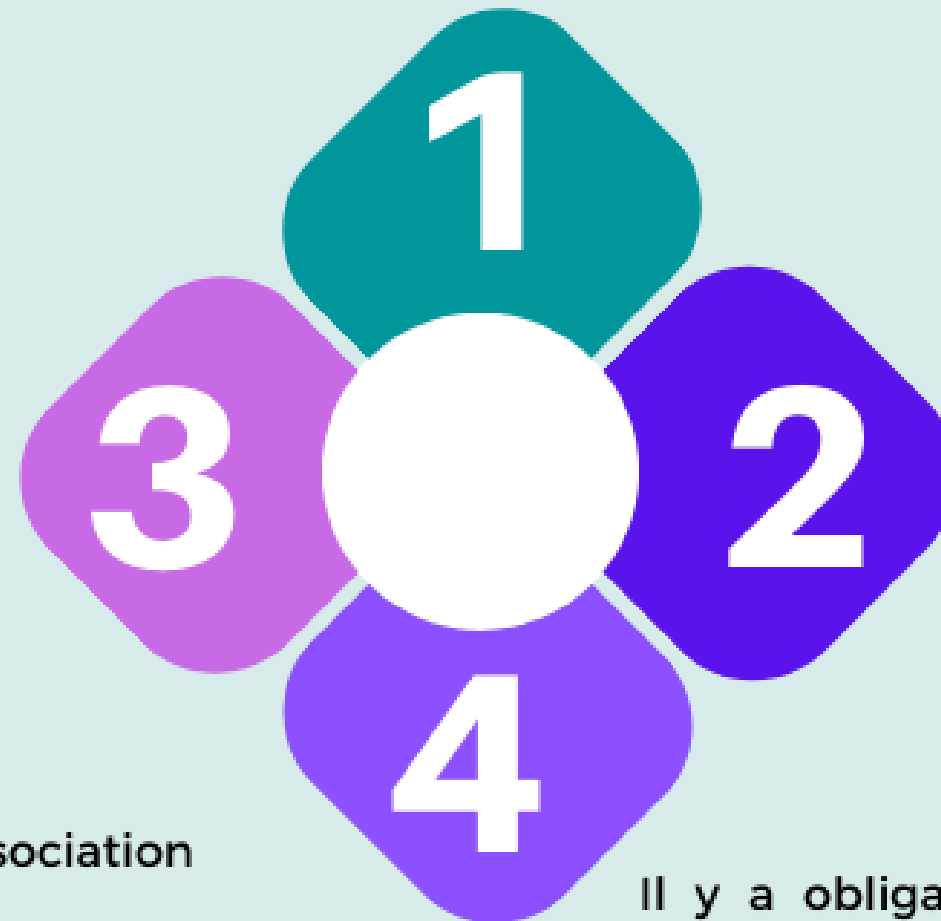
- au domicile du Président ou de l'un de ses membres
- dans un local loué ou appartenant à l'association
- dans un local mis à disposition par une collectivité publique
- auprès d'une société de domiciliation

Désigner les responsables

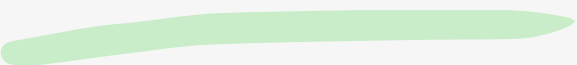
Il y a obligation de désigner un représentant légal. L'organe choisi pour représenter l'association est précisé dans les statuts.

Les instances dirigeantes d'une association sont :

- L'assemblée générale
- Le conseil d'administration
- Le bureau (président, trésorier, secrétaire)



Les démarches déclaratives



5 déclarer son association

Il faut déclarer son association auprès de la préfecture ou sous préfecture compétente.

La démarche peut être faite en ligne, par courrier ou en préfecture.

Le dossier de déclaration doit comporter les pièces suivantes :

- Un exemplaire des statuts signés et paraphés par au moins deux dirigeants
- Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive
- Le mandat signé par un dirigeant si mandataire

Dans les 5 jours qui suivent vous obtiendrez votre récépissé et votre numéro **RNA**.

6 publier un avis de constitution au journal officiel des associations

La publication au JOAFE est gratuite, elle doit être effectuée dans un délais d'un mois suivant la déclaration de l'association en préfecture.

Pour pouvoir justifier de l'existence et de la capacité juridique de l'association, les dirigeants peuvent télécharger une copie de l'annonce publiée au JOAFE, ou justificatif de publication.

Ce document est à conserver durant toute la vie de l'association.



Rejoindre la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural (FNSMR)

Pourquoi nous rejoindre ?

- Adhérer à un mouvement sportif reconnu et rejoindre un réseau national
- Obtention de l'agrément auprès de Jeunesse et Sport
- Possibilité d'obtenir des subventions
- Bénéficiez de dispositifs nationaux comme le PassSport
- Tarif accessible / assurances pour les licenciés et structures
- Logiciel de gestion des associations : Gestaffil
- Proximité - lien avec le territoire

L'affiliation à la FNSMR vous donne accès aux compétitions officielles organisées par la fédération. Celle-ci ne représente pas une discipline particulière, cependant elle s'occupe des seules compétitions officielles existantes et du championnat pour le palet.

Sport en Milieu Rural



Saison 2024-2025

Quels sont les coûts ?

Pour adhérer à la FNSMR vous allez devoir régler votre affiliation chaque année de renouvellement. Le coût total de l'affiliation au Comité Départemental du Sport en Milieu Rural de Loire-Atlantique est de 175€.

Si votre association est déjà assuré auprès d'un autre organisme d'assurance, vous pouvez vous affilier sans assurance.

Affiliation



175€

Affiliation sans assurance



85€

Assurance
responsabilité
civile
GROUPAMA*



90 €

*assurer votre association en responsabilité civile est obligatoire. Notre fédération a noué un partenariat avec l'assurance Groupama. Libre à vous de démarcher une autre assurance si vous estimez qu'elle est plus avantageuse.



Le prix des licences

Il vous faudra ensuite fixer le prix de vos adhésions en prenant en compte le prix de nos licences sportives.

Licence
FNSMR



10 €

Licence
FNSMR avec
individuel
accident (IA)



11.50€

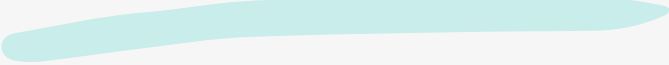
Licence CVDP (participation
au championnat et
compétitions de palet)



14€



Quelles sont les aides ?



Subventions

L'affiliation à la FNSMR permet l'accès à des demandes de subventions auprès des collectivités territoriales (Commune, Département, Région...) et des institutions comme l'Agence Nationale du Sport par exemple.

Parrainage

Toute association faisant affilier une nouvelle association à la FNSMR percevra une aide financière de 100 €. Une association peut parrainer autant de nouvelles associations qu'elle le souhaite (ex : 3 nouvelles associations parrainées équivaldra à une aide de 300 €).

Accompagnement

Le CDSMR soutient ses associations adhérentes sur les questions d'ordre juridique, administratif, comptable, assurances... Mais aussi propose un appui pour le montage de projet, la recherche de financement, la communication...



Comment nous rejoindre ?

Pour rejoindre le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural de Loire-Atlantique il va falloir que vous réunissiez un certain nombre de documents. Après l'envoi de toutes ces pièces, votre espace de gestion "Gestaffil" sera créé et vous ferez officiellement parti de la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural.

Remplir le formulaire de demande d'affiliation*

1

2

Joindre les statuts

Joindre le compte rendu de la dernière Assemblée Générale

3

4

Joindre la composition du bureau exécutif

Joindre le récépissé de déclaration à la préfecture

5

6

Joindre le justificatif d'insertion au journal Officiel

*Disponible sur le lien suivant : <https://www.fnsmr.org/comment-adherer/>



Comité Départemental 44
Sport en Milieu Rural

Contactez-nous

06 24 63 32 56

mail : loireatlantique@sportrural.fr

<http://44.sportenmilieurural.fr/>